

# Huit pistes de réforme entre prudence et timidité

Quelque cent cinquante pages d'une écriture dense et huit grands chapitres afin de répondre à une question : comment faire réussir tous les élèves ? Tel est l'ambitieux objectif du rapport que va remettre aujourd'hui très officiellement Claude Thiélot au premier ministre, au nom de la commission qu'il a présidée pendant un an.

« Une école de la réussite est une école utile aux élèves, même et surtout aux plus faibles d'entre eux », souligne le rapport. Pour cela, elle doit remplir trois missions prioritaires : éduquer, instruire, intégrer et promouvoir. Eduquer nécessite « de garantir l'ordre et de restaurer la confiance et le respect sans les rejets des professeurs ne peuvent faire travailler les élèves dans la sérénité », soulignent les au-

teurs du rapport. L'instruction passe, elle, par la définition d'un socle commun de connaissances, de compétences et de règles de comportements que chaque élève pourra acquérir à son rythme.

Enfin, intégration et promotion supposent un renforcement de l'égalité des chances. Et l'ambition n'est pas mince : « Pour être juste, l'école ne doit pas être formellement égale mais également efficace partout », est-il expliqué dans le document. En conséquence, elle doit « tendre vers la réussite de chacun ». C'est au travers de huit chapitres détaillés, mais d'inégale importance car d'inégale portée, que les membres de la commission expliquent comment atteindre ces objectifs qui n'ont rien de révolutionnaire.

## 1 Scolarité obligatoire : s'assurer que chaque élève maîtrise le socle des indispensables et trouve sa voie de réussite

Les auteurs découpent tout d'abord la scolarité (école, collège) en trois grands cycles : le cycle des apprentissages de base commence en grande section de maternelle (ils souhaitent à ce propos rendre l'école obligatoire à 5 ans et non plus 6 comme actuellement) et se poursuit en CP et CE 1. Le cycle des approfondissements va du CE 2 à la 6<sup>e</sup> et enfin le cycle de la diversification va de la 5<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>.

Pour chacun de ces cycles, ils suggèrent deux niveaux d'enseignement. Le premier, obligatoire pour tous les élèves, serait composé des enseignements jugés fondamentaux : lire, écrire, compter, s'exprimer (y compris, à partir du cycle deux, en anglais de communication internationale), se servir d'un ordinateur et vivre ensemble dans notre république. D'autres disciplines s'ajoutent au fur et à mesure que l'on avance dans la scolarité : l'éducation physique et les arts pour les trois cycles, les humanités (latin et grec), les sciences et le travail manuel à partir du cycle des approfondissements, une deuxième langue vivante et la découverte des métiers au cycle de diversification.

Au deuxième niveau se trouvent ce que les auteurs du rapport appellent les enseignements complémentaires choisis. Pour les plus jeunes, il s'agit de renforcer les apprentissages de base. L'ouverture à d'autres champs disciplinaires n'intervient qu'à partir de la 5<sup>e</sup>.

Les auteurs proposent ensuite que tous ces apprentissages

puissent se faire au rythme de l'élève avec une adaptation du temps scolaire (accompagnement possible au-delà des heures de cours...) et une personnalisation des pratiques pédagogiques. Mais ils rappellent également que ce schéma est un exemple : « Le socle commun, son contenu et la garantie qu'il sera maîtrisé par tous les élèves doit constituer un engagement de la nation. » Le Parlement définira les objectifs qu'il assigne à l'école, une autorité indépendante en déterminera les contenus.

## 2 Repenser la définition et l'équilibre des voies de formation au lycée

Pas de changements majeurs pour le lycée. La commission maintient les trois grandes voies (professionnelle, générale et technologique) mais propose que l'on revienne à une spécialisation dès la classe de seconde. Les propositions les plus novatrices portent sur l'enseignement professionnel, avec la création d'un « statut du lycéen professionnel ». Celui-ci conduirait à une rémunération des jeunes lors de leurs stages en entreprise. La commission évoque également la création d'une structure nationale unique responsable de l'enseignement professionnel.

Quant aux filières générales, les auteurs demandent à ce qu'elles servent moins à hiérarchiser (ce qui est le cas aujourd'hui avec, dans l'ordre décroissant, S, ES et L) qu'à spécialiser les élèves dans leur vocation d'origine.

Enfin, il est suggéré de développer les formations conduisant aux métiers paramédicaux

en raison de la demande sur le marché du travail.

## 3 Aider les élèves à construire un projet éclairé et le respecter le mieux possible

Un jeune sur trois est affecté à une filière de formation qu'il n'a pas choisie. Pour tenter de lutter contre ce phénomène - fort facteur de démotivation -, la commission suggère que l'on aide les élèves tout au long du collège à former un projet. Cinquante à soixante-dix heures par an se-

## « Pour être juste, l'école ne doit pas être formellement égale mais également efficace partout »

raient consacrées à l'éducation au choix. Suite logique, tout devra être fait pour respecter le choix des jeunes et des familles. Des passerelles devraient permettre des changements de parcours.

## 4 Favoriser la mixité sociale sur le territoire

S'il n'est plus question de « discrimination positive », expression qui heurtait plus d'un membre de la commission, le rapport parle de « différenciation maîtrisée ».

La commission estime en effet que mixité sociale et hétérogénéité doivent rester la priorité. Mais lorsque cela n'est pas possible, en raison notamment de la ghettoïisation de certains établissements scolaires, alors elle propose trois lignes d'ac-

tion. Tout d'abord, la possibilité d'accorder d'importantes dérogations aux établissements difficiles : jusqu'à 25 % de moyens supplémentaires et une plus grande latitude pour organiser les équipes. De son côté, l'administration s'engagerait à ne pas nommer de professeurs débutants dans ces établissements. Pour les pires d'entre eux - une centaine en France -, la commission suggère de réelles mesures dérogatoires aussi bien pour les nominations du personnel, qui bénéficierait de primes spécifiques « élevées », que pour les pratiques pédagogiques. Enfin, dans les cas extrêmes, elle suggère la fermeture pure et simple d'établissements et la répartition des élèves ailleurs.

## 5 Renforcer la capacité d'action et la responsabilité des établissements scolaires

Cela passe notamment par une plus grande présence physique des adultes dans les établissements et la possibilité pour les élèves de rester au-delà des heures de cours pour bénéficier, entre autres, d'études accompagnées.

Afin de renforcer les liens entre tous les acteurs de la communauté éducative, serait créé un « conseil de la communauté éducative » (représentants des personnels, des parents des élèves et membres de l'équipe de direction). Cette instance rédigerait le règlement intérieur, régulerait les questions de vie scolaire, notamment violence et incivilité...

Un conseil pédagogique verrait le jour afin de favoriser le travail en équipe des enseignants.

Une plus grande autonomie financière et pédagogique serait accordée aux établissements, basée sur la signature d'un contrat tripartite avec l'académie et la collectivité territoriale. En retour, l'évaluation serait renforcée.

Les écoles primaires seraient dotées d'un statut propre. Aujourd'hui, elles n'ont ni statut

autonome, ni budget, ni chef d'établissement réellement responsable.

## 6 Dans l'équipe éducative, redéfinir le métier d'enseignant

La commission propose deux évolutions majeures. Elle suggère de rendre polyvalents des professeurs de collège et au contraire de spécialiser les enseignants du primaire qui enseigneront au cycle des approfondissements. Et surtout, afin d'assurer une plus grande présence adulte dans les établissements, les professeurs seraient amenés à y rester entre quatre et huit heures au-delà de leur temps réglementaire d'enseignement. Cet allongement serait pris en compte dans la rémunération. Sur la base du volontariat pour les enseignants en poste, cette mesure serait appliquée à tous les nouveaux enseignants.

La commission propose par ailleurs que la formation des professeurs se fasse sur deux ans en alternance. La formation continue deviendrait obligatoire. Elle devrait en partie se dérouler pendant le temps de travail des professeurs mais pas pendant celui consacré à l'enseignement.

## 7 Construire une éducation concertée avec les parents

L'objectif est d'instaurer de meilleures relations avec les parents en développant des contacts systématiques et individuels avec toutes les familles et en favorisant l'action volontaire des parents (accompagnement des jeunes, informations sur les métiers...).

## 8 Former avec des partenaires

La commission prône une contractualisation des établissements scolaires avec les collectivités territoriales dont ils dépendent à chaque niveau (école-commune, collège-département, lycée-région). Elle juge par ailleurs souhaitable que les problèmes médicaux et familiaux des élèves soient pris en charge par des spécialistes ne relevant pas de l'Education nationale.

M. C.